

DÉCISION DU PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-26-021

SERVICE : Direction Commande Publique

OBJET : Fourniture, livraison et déchargement de bennes et caissons de déchèteries pour la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse – Attribution de l'accord-cadre

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n° 20-27 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au Conseiller délégué Monsieur Jean-Luc ROUX dans le domaine de la Politique des Déchets, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDÉRANT la consultation lancée le 13 novembre 2025 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour la fourniture, la livraison et le déchargement de bennes et caissons de déchèteries pour la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;

CONSIDÉRANT que les prestations font l'objet d'un accord-cadre à bons de commande ayant une période initiale d'un an à compter de sa notification et pouvant être reconduit pour trois périodes successives d'un an ;

CONSIDÉRANT que les montants dudit accord-cadre sont définis comme suit pour la période initiale : montant minimum : 15 000 € HT / montant maximum 55 000 € HT et qu'ils seront identiques pour chaque période de reconduction ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres ;

CONSIDÉRANT que la commission pour les marchés à procédure adaptée réunie le 20 janvier 2026 propose de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement l'offre de la société BELLEVRET INDUSTRIES (39160 Balanod) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-20091151-20260120-DP-20-02102

Accusé de réception

Réception par le préfet : 05/02/2026
Publication : 05/02/2026

DÉCIDE

D'ATTRIBUER l'accord-cadre à bons de commande ayant trait à la fourniture, la livraison et le déchargement de bennes et caissons de déchèterie pour la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse à la société BELLEVRET INDUSTRIES (39160 Balanod) pour la durée et les montants susmentionnés.

Monsieur le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 20 janvier 2026.

Pour le Président et par délégation,

Jean-Luc ROUX
Conseiller délégué à la Politique des déchets

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le président dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 Rue Duguesclin - 69003 Lyon) dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
3 avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13

